

## Accompagnement social des demandeurs d'asile politique juifs en France

Judith Talvard

« J'étais continuellement persécuté dans mon pays parce que considéré comme juif, et ici on me dit : prouvez-nous que vous l'êtes. »

### Le service

Notre service, unique en France, le Service des Réfugiés de la Fondation Casip-Cojasor est habilité à recevoir des demandeurs d'asile politique et les demandeurs du statut d'apatride de tout le territoire. Ce service trouve son origine dans le service social du Cojasor, créé en 1945, pour accueillir, aider, réinstaller dans l'existence les familles rescapées de la SHOAH. Au cours des décennies suivantes, les juifs demandeurs d'asile politique de différentes origines (polonais, hongrois, égyptiens, iraniens) ont trouvé de l'aide auprès de ce service.

Aujourd'hui, le service reçoit à peu près 40 familles primo arrivant par an, provenant des pays de l'ancienne Union Soviétique. La majorité des personnes ont entre 30 et 40 ans et arrivent avec des enfants en bas âges. L'hébergement et le suivi social des familles sont assurés par les services étatiques, et, dans ce cas, notre service n'effectue qu'un accompagnement complémentaire. En revanche, les couples et les célibataires ne sont ni hébergés ni suivis par l'Etat et dépendent entièrement de l'aide de notre service. En effet, depuis quelques années, la politique d'immigration de la France se durcit continuellement et rend la vie des demandeurs d'asile politique de plus en plus difficile.

### Suivi social classique:

Depuis ma prise de fonction, j'effectue un suivi social classique pour accompagner des demandeurs d'asile dès leur arrivée jusqu'à leur insertion. Les éléments de l'accompagnement social s'organisent selon les grandes étapes administratives de la demande d'asile. Une étape administrative accomplie permet des avancés et introduit de nouvelles tâches. La prise en charge se termine au moment où les personnes sont régularisées et où elles s'installent véritablement ; elles trouvent un travail, ou un appartement, ou les deux. A ce moment –là, nous considérons que la prise en charge est terminée ou nous faisons une passation, si besoin, vers d'autres équipes du service sociale.

Les étapes vers la régularisation sont celles-ci :

Dépôt de la demande d'asile

Problème d'hébergement, problèmes financiers, problèmes de santé et scolarisation des enfants

Début de l'apprentissage de la langue française

Préparation au passage devant l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

Passage à l'OFPRA

Recherche d'un avocat

Préparation au passage devant la Commission des Recours des Réfugiés

Passage à la CRR

Moment difficile de la régularisation

Insertion (travail, hébergement, reconnaissance de diplôme, formation)

Pour gérer ces étapes, nous utilisons des outils habituels de l'accompagnement social, comme : ouverture des droits sociaux, informations, préparation d'un projet de vie, complété par une palette d'aides financières...etc.

Malgré de très bonnes statistiques d'insertion, je n'étais pas totalement satisfaite de ce type d'accompagnement. En effet, il ne répondait pas à certaines tensions et souffrances des demandeurs d'asile politique. Il a fallu analyser ces problèmes et trouver les solutions adéquates.

Dès le début, j'ai relevé deux sources de tensions.

La première était, de la part de mes collègues et généralement de la part des membres de la communauté juive, la méfiance, persistante et résistante envers des personnes nouvellement arrivées et qui s'exprime toujours par la fameuse question : « Est-ce qu'ils sont juifs, tes réfugiés ? » Cette tension avec laquelle je me débattais continuellement, se répercutait obligatoirement sur ma relation avec des usagers du service. En effet, ce n'était qu'une partie d'une multitude de rejets et de refus dont les demandeurs d'asile sont les victimes mais c'est cette méfiance que j'ai ressentie tout de suite, directement, devenant moi-même cible, de par ma fonction.

La deuxième source de tension qui m'a frappée était l'incongruité entre l'attente de l'Etat Français envers les migrants et la capacité d'adaptation de ces derniers. En bref, ces personnes, ayant quitté précipitamment leur pays après une longue période de maltraitance qui allait en crescendo, ne parlant pas la langue française, doivent s'adapter très vite et doivent faire face aux « interrogatoires » pour prouver leur judaïté et l'ensemble de leur histoire. Cette attente est certes, imprégnée par l'attitude de méfiance et de refus, mais impose aussi un véritable programme, constitué de nombreuses tâches à réaliser. A cause de la difficulté de ce parcours et à cause des tâches difficiles qui se suivent l'une à l'autre, je le compare à une course d'obstacles. Les demandeurs d'asile ont intérêt à exécuter sans faute toutes ces tâches pour obtenir une régularisation. Suite aux durcissements de la politique d'immigration de la France, l'attitude des inspecteurs de l'OFPRA et des membres de la Commission de Recours des Réfugiés a changé. En effet, c'est un véritable interrogatoire que les demandeurs subissent, dont le but est de démontrer si leurs allégations sont vraies ou fausses. J'irai plus loin en disant que c'est un interrogatoire dont le but est de démasquer ce qui est faux. Au cours de cet interrogatoire, un point clé consiste à vérifier la véracité de l'appartenance de la personne à la communauté juive. En plus de la vérification des actes de naissance comportant la mention : « nationalité juive », les jeunes inspecteurs de l'OFPRA, considérant la judaïté simplement comme une religion, posent des questions « piège » concernant par exemple les fêtes juives .....Ils excluent ainsi l'existence d'une judaïté laïque et montrent aussi leur ignorance concernant les aspects radicalement anticléricaux de quarante ans de communisme dans l'ancienne Union Soviétique.

Les personnes sont traumatisées, souvent déprimées. Ce système d'accueil fait qu'elles ne peuvent pas exprimer leur désarroi. Elles doivent « mettre de côté » toute cette souffrance, si possible, la refouler complètement pour pouvoir se consacrer aux démarches administratives et plus généralement, se consacrer à leur insertion. Ce fait explique qu'au moment de leur régularisation elles sont sujettes à la dépression, et à la décompensation. Elles « se relâchent », la tension jusqu'ici mise de côté réapparaît. Un psychiatre superviseur du service social a dit, au sujet d'une famille : « Ils ont besoin de s'écrouler doucement. » Ma tâche était d'assurer l'accompagnement de cet écroulement. Pendant la période d'attente de

régularisation, nous respectons cet aspect psychologique d'évitement, si, visiblement, la famille garde l'énergie pour poursuivre son insertion. Mais que faire quand la douleur est énorme et visible? A la suite d'une mort violente d'un membre de la famille ? Si la famille vient de perdre un enfant, ou un père ? Et après l'enterrement, si elle doit partir précipitamment, « abandonnant » la sépulture ? Ces familles sont souvent bloquées dans le processus d'insertion en France. Ce blocage se manifeste, par exemple, par une incapacité à apprendre le français. Ou par l'incapacité à nouer des liens en France avec les français, chose indispensable, ne serait-ce que pour trouver un travail. Ces personnes en difficulté restent souvent, dans leurs pensées, dans leur coeur, dans leur pays d'origine. De tout façon, toutes les nuits, elles y retournent. Elles ne veulent et ne peuvent pas parler des malheurs qui leur sont arrivés. Souvent, les membres les plus souffrants de la famille sont pris en charges par les psychiatres, prennent les médicaments, antidépresseurs ou autres... Le résultat n'est pas très encourageant. Même sous traitement, ils continuent à souffrir, la douleur est, au maximum, en peu endormie.

Dans mon effort de compréhension et d'amélioration de la prise en charge, la formation universitaire d'ethnopsychiatrie (Pratiques cliniques avec les migrants et leurs enfants) que j'ai effectué entre avril et décembre 2006, a été décisive : j'ai découvert un nouveau facteur important, que j'avais négligé jusqu'alors, et qui'était *l'identité juive des arrivants*. Ce qui m'a permis de découvrir ce facteur est la compréhension profonde de la notion et du rôle d'un hôte. J'ai toujours pris très au sérieux le mot « accueil ». Mon travail est l'accueil des demandeurs d'asile juifs. Cette idée s'est approfondie au cours de ma formation et s'est complétée par la notion d'hôte, comme Tobie Nathan le décrit dans son livre : « Nous ne sommes pas seuls au monde ». « Une même attitude m'a toujours guidé – je l'a considère règle d'hospitalité autant que disposition technique : « l'étranger, même le plus démuné, est riche des langues qu'il porte en lui, riche d'odeurs et de sensations, riche surtout d'explications, d'êtres, d'objets dont il devient, par la magie du voyage, le représentant auprès de nous, ses hôtes. »

Cet approfondissement de mon attitude d'accueil m'a permis de me distancer de toutes les sortes de méfiances existantes, et d'acquérir une attitude véritablement ouverte et curieuse envers les arrivants. Pour moi, cette attitude présuppose aussi une stabilité interne de la personne accueillante, stabilité interne nécessaire pour percevoir des éléments inconnus de la culture de l'autre.

### Interviews approfondies avec deux personnes

Pour me faire une idée plus précise sur l'identité juive des usagers, - parce que la spécificité de mon public est d'être juif, - j'ai consacré à peu près 6 heures d'écoute pour chacune de deux personnes interviewées. Nous étions trois personnes présentes, le demandeur d'asile politique, l'interprète qui travaille dans mon service et moi-même. Malgré le fait que les deux personnes parlent déjà le français, j'ai choisi de leur permettre de s'exprimer dans leur langue, afin qu'elles s'expriment plus librement et d'une manière plus nuancée. Le but était de suivre les racines et le développement de leur identité juive, dès l'enfance jusqu'à aujourd'hui. En effet, à mon grande étonnement, au cours de ces interviews, j'ai découvert que l'identité juive des demandeurs d'asile politique n'était pas si morcelée et malmenée que je l'avais imaginé. Les personnes m'ont raconté des histoires juives, et démontré clairement une identité juive. Il a fallu juste leur consacrer du temps et les écouter.

Pourquoi ce malentendu alors, entre eux et la communauté juive ?

Mes usagers ne se présentent pas de la même manière que les juifs français. Ces derniers utilisent un ensemble de signes verbaux et non verbaux qui nous informent sur leur appartenance à la communauté juive. J'ai déjà remarqué, qu'en plus, ils se comportent très spécialement – d'une manière que je serais incapable de décrire exactement – quand ils entrent dans un service de leur communauté. Ils expriment leur appartenance, ils expriment le sentiment d'être « chez soi ». Ces informations nous guident, nous parlent. Naturellement, rien de tel de la part des demandeurs d'asile politique. Même leur apparence cache souvent leur origine, les femmes, par exemple, ont souvent des cheveux teints en blond, à la manière slave. Ils ont l'habitude, le réflexe de cacher leur appartenance, ce qui est bien compréhensible lorsqu'on connaît les événements dans cette région du monde. Ils ne savent pas ce qu'ils peuvent dire en France, ce qu'ils peuvent dire dans un service communautaire. Ils parlent de leurs doutes ultérieurement, quand la relation de confiance s'est déjà établie entre nous. Il arrive qu'ils déposent une histoire de vie – élément clés pour la demande d'asile – totalement farfelue, ne sachant pas s'ils ont le droit de parler de l'antisémitisme ou non. Ils ne se présentent pas en tant que juifs, ils disent par exemple : ma mère était juive ou ma grand-mère était juive. Leur appartenance, leur culture, ils les ont si bien cachées pendant des décennies qu'ils ne peuvent plus les mobiliser facilement. Le développement de leur identité se complique encore avec le système de nationalité plus précisément système d'appartenance ethnique dans l'ancienne Union Soviétique. Dans l'acte de naissance d'un bébé, les appartenances ethniques des deux parents apparaissent. A l'âge de 16 ans, au moment de demander un passeport intérieur, sorte de carte d'identité, l'enfant choisira une des deux appartenances. C'est-à-dire, le jeune peut choisir sans problème l'appartenance ethnique juive si son père est juif et non sa mère. L'Etat reconnaîtra cette appartenance. Naturellement, autour de ce choix, il y a toutes sortes de stratégie qui se pratiquent, avec toutes sortes de motivations derrière. Par exemple, il y a eu une tendance à choisir l'appartenance plus facile à porter, par exemple russe ou ukrainien, si un des deux parents est issu de ces ethnies.

Même si ces personnes racontent une histoire juive, elles-mêmes expriment leurs doutes concernant leur identité. A force d'essayer de cacher et d'oublier leur appartenance, aujourd'hui elles ne sont sûres de rien, elles-mêmes se posent les mêmes questions que les membres méfiants de la communauté. C'est-à-dire : est-ce que je suis juif ? Je ne pratique pas, est-ce que la communauté juive peut me considérer comme un des siens ?

Extrait d'une interview, avec Mme Popova, juive, 42 ans, deux enfants, elle a perdu son mari suite d'un assassinat politique dans un pays d'Asie.

Nous parlons de sa mère âgée, restée au pays:

« Maintenant elle a peur. Elle est âgée et elle a envie de se rapprocher de la religion. Ceci est un peu comme moi. J'ai mis quelque temps pour venir à la Fondation parce que j'avais peur d'être rejetée car certaines personnes autour de moi disaient « Si tu ne pratiques pas, cela veut dire que tu n'es pas juive ». Ma maman c'est pareil, elle a très envie d'aller à la synagogue, de retrouver ses origines mais elle a été élevée sous le régime communiste, elle n'ose plus s'approcher de la synagogue. Quand je parle au téléphone avec ma maman, elle me pose la question souvent : « Olga quand je viendrai te voir, irons-nous à la synagogue ensemble ? »

Nous pouvons bien observer le croisement de deux sortes de doutes, d'un côté le doute des demandeurs d'asile eux-mêmes, et de l'autre côté, le doute et la méfiance des membres de la communauté juive les concernant. Le résultat ne peut être qu'un rejet mutuel.

Il est clair aussi, qu'en changeant d'attitude, nous pouvons permettre aux usagers de reprendre confiance en eux, et qu'ensuite ils laisseront émerger leurs souvenirs, leur histoire.

Suite aux interviews, j'ai compris encore une chose. Si je veux faire davantage qu'écouter, si je veux aider ces gens à se rattacher à leur communauté, ce dont ils expriment le souhait, il faut que je les accompagne. Si nous parlons de communauté, nous supposons qu'il y a groupe et le groupe est là pour faire ensemble. Grandie dans la culture européenne, culture individualiste, j'ai découvert cette notion de prise en charge par le groupe au cours de ma formation. Pour prier, il faut la présence de dix hommes. Dans mon service, nous faisons comme nous pouvons, j'ai prévu un accompagnement pour toute action par moi-même et par mon assistante interprète, qui, participant aux entretiens, est bien connue des usagers.

### Pourim à la synagogue

Nous avons prévu d'aller à la synagogue pour Pourim, avec un certains nombres d'usagers. J'ai proposé d'y aller aux personnes qui présentent des doutes et incertitudes concernant leur identité juive. Les personnes issues de mariages mixtes ou vivant avec un non juif ou tout simplement qui ne sont pas sûres d'elles-mêmes. En réalité, ce projet eut un tel succès que les autres personnes, plus intégrées dans la communauté, voulaient absolument se joindre à nous. Dans cette action, j'ai laissé de côté volontairement la question qui consiste à établir qui peut être considéré officiellement comme juif. Je pense que les personnes ayant été persécutées en tant que juive ou conjointe de juif peuvent attendre une réponse intelligente de la part de la communauté à ce qui leur est arrivé. L'histoire du peuple juif est l'histoire des vagues de persécutions subies mais aussi de la survie à celles-ci. Dans notre culture, dans nos rituels il doit y avoir de riches éléments de réponse à leurs souffrances. Nous sommes sans aucun doute les mieux disposés pour leur donner de l'espoir et un sens à la vie. Rattachées à la communauté, connaissant les lois juives, les personnes seront tout à fait capables de prendre une décision personnelle, désirant ou ne désirant pas faire les pas pour officialiser leur appartenance à la communauté. Pour être quand même sûre de bien faire, j'ai demandé l'avis du rabbin de cette synagogue qui m'a rassurée sur le fait que mon groupe, bien que mixte d'un point de vu orthodoxe, pouvait sans problème participer à la cérémonie.

Enfin, nous étions entre quinze et vingt personnes pour se retrouver à la synagogue. Cette expérience était tout à fait positive pour les hommes, étant plus près des événements, moins intéressante pour les femmes, séparées par les fenêtres à barreaux. Néanmoins, les femmes ont exprimé le désir de renouveler cette expérience, mais dans une autre synagogue, restant, peut-être séparées des hommes, mais pas séparées des rituels.

Entre parenthèses, je dois raconter un détail qui en dit long sur la difficulté d'entrer aujourd'hui dans une synagogue parisienne, et qui montre l'impossibilité pour mes usagers de trouver seuls le chemin vers la communauté. Un jeune homme de 21 ans, appelons-le Vadim, est arrivé à la synagogue en avances, selon ses habitudes. Le service de sécurité était très impressionné déjà par sa grande taille et aussi par ses cheveux clairs et certainement par une manque de signes de judaïté habituels dans son comportement et dans sa communication, fait dont j'ai déjà parlé. En plus, il est arrivé après sa course à pied, son activité sportive quotidienne : c'est dire il avait trois paires de baskets dans son sac à dos. Le service de sécurité, après avoir fouillé minutieusement le jeune homme, l'a trouvé suspect et a appelé la police. Au moment de l'arrivée de la police, l'interprète de mon service est arrivée, a fait prévenir le rabbin, au courant de notre arrivée, et après avoir subi une nouvelle fouille, soulier

par soulier, le jeune homme était libre pour entrer à la synagogue. Malgré tout, cet incident a marqué le groupe et il a fallu un « débriefing » sur place pour détendre l'atmosphère.

Ce vécu commun nous a rapprochés et a créé véritablement un groupe. Au cours des entretiens suivant cette rencontre, les histoires, jusqu'alors inconnues, ont refait surface, en renforçant une confiance mutuelle, d'où il est résulté toutes sortes de choses, par exemple un projet de formation pour Vadim. Pour mieux comprendre, je décris le cheminement de cet entretien. Nous avons démarré sur cette expérience commune à Pourim. J'ai demandé ce qu'il ressentait, qu'est-ce qu'il a vécu. J'ai toujours souligné devant mes usagers l'aspect expérimental de ces actions, et que je compte sur eux pour les renouveler ou pas, ou les remplacer par d'autres. Il m'a répondu que c'était très intéressant, qu'il était assis à côté d'une personne qui parlait russe et ils ont discuté des différences existantes entre la communauté juive de Russie et de France. Ensuite, il m'a parlé de l'antisémitisme en Russie, de la mort suspecte de son père (accidentelle ou assassinat ?), qui a été retrouvé sans vie dans un fossé, suite à une altercation antisémite dans le voisinage quand il avait sept ans, et aussi de l'activité sociale bénévole de sa mère : dans cette ville lointaine en Russie, où il y a eu beaucoup de personnes expatriées, juives ou pas, sa mère aidait bénévolement les personnes en difficultés et lui, petit, allait avec elle pour faire du ménage ou les repas. (Il faut savoir que Youri s'est préparé à une carrière militaire, a terminé en Russie l'École des cadets et faisait de la boxe régulièrement. Le problème est que, même s'il obtient le statut de réfugié en France, la carrière militaire restera fermée pour lui.) Je remarque alors qu'il a acquis une certaine habileté et connaissance dans les métiers sociaux à côté de sa mère, et il a déjà prouvé cela en aidant très efficacement un demandeur d'asile handicapé moteur, qui était en chaise roulante. Un autre usager croyait que Youri était un professionnel, tellement son aide était adaptée aux besoins de la personne handicapée. Suite à cet entretien, Youri a trouvé un projet de formation réalisable – éducateur spécialisé – et en plus, qui peut déboucher réellement sur un emploi. Depuis, il recherche assidûment les informations et des contacts pour réaliser ce projet.

Quels sont les liens avec Pourim et la synagogue ? Depuis cette recherche de lien entre les usagers et la communauté juive, notre relation est devenue plus profonde et plus riche, une relation de confiance s'est instaurée. Par cette ouverture vers les nouveaux venus, ces derniers peuvent se sentir plus à l'aise. Ils ont compris que notre service existe pour eux, et qu'ils peuvent s'exprimer et donner leur avis concernant le fonctionnement. Toutes ces actions nous ont amenés à beaucoup discuter, avant et après, et ces discussions sont allées par la suite en des directions très variées mais toujours intéressantes.

La prière pour les morts :

Nous sommes allés encore plus loin, et avons utilisé directement les rituels de deuil de la communauté, par exemple pour soulager les familles qui ont subi un ou plusieurs assassinats violents. Les cérémonies peuvent cadrer, guider les personnes en deuil, déterminer leur relation avec les morts. Rien que le fait d'avoir subi un assassinat dans la famille constitue un traumatisme extraordinaire qui demande obligatoirement un traitement. Les départs trop rapprochés du moment de l'enterrement, trop précipités, ou les décès survenus très loin de la personne expatriée, sans qu'elle soit au courant ou sans qu'elle puisse organiser ou participer à l'enterrement, aggravent la situation.

En été 2006, j'ai demandé pour la première fois à un rabbin d'effectuer une cérémonie de sortie de deuil pour une famille qui a perdu un enfant assassiné, et qui a dû partir précipitamment après l'enterrement, dans un sentiment de panique, pour sauver la vie de leur autre enfant encore en vie.

Extrait du questionnaire de la demande d'asile politique de cette famille, pour mieux expliquer la situation:

*Décrivez les derniers événements qui ont provoqué votre départ.*

Le 20 avril 2005 à 17 heures notre fils Maxim, âgé de 10 ans, est sorti pour jouer dans la cour à côté de notre maison. A 18 heures nous avons commencé à nous inquiéter et à le chercher partout dans le quartier. A 19 heures nous l'avons retrouvé mort dans le bâtiment voisin avec la tête brisée. Le coup qui lui a été fatal a été porté par un instrument très lourd. L'enquête judiciaire est menée jusqu'à ce jour, mais pour l'instant nous n'avons obtenu aucun résultat.

*Comment avez-vous quitté votre pays ? Décrivez votre itinéraire jusqu'en France.*

Après la mort de notre fils nous avons tout abandonné : travail, appartement et école. Nous sommes rentrés légalement sur le territoire français après avoir payé les services d'une agence de voyage. Nous étions en possession de visas touristiques pour un séjour tout compris à Paris .....

L'enfant décédé a été enterré lors d'une cérémonie laïque, et la famille n'a eu aucun contact avec la communauté juive de son pays. J'ai pris cette décision, vu l'état dépressif de la mère et parce que la famille, même redoublant les cours de français débutants, n'avancait pas dans l'apprentissage du français. Elle restait isolée. D'un autre côté, elle était incapable d'échanger sur le sujet de la mort de leur fils de 10 ans, en me demandant d'éviter ce sujet. Elle était par contre toute à fait d'accord et visiblement soulagée d'aller à la synagogue et faire ce rituel. Par ce fait, elle a reconnu l'autorité et la compétence d'un rabbin dans cette situation.

Pour l'accompagner à la synagogue, j'ai fait appel à un jeune homme, d'origine russe et qui est passé par Israël avant d'arriver en France. Inséré dans la communauté, connaissant le rabbin et la synagogue en question, il a fait une petite préparation pour la famille, sur le banc d'un jardin public, concernant le futur rituel. A nouveau, j'ai été étonnée des éléments de connaissance émergents pour l'occasion, par exemple par la question que Monsieur Chabalin m'a posée : est-ce qu'il faut porter une kippa blanche ou noire pour la cérémonie ? Auparavant, il n'a jamais prononcé un mot, ni utilisé une expression qui pouvait suggérer qu'il a certaines connaissances de la judaïté. Les langues utilisées au cours de la préparation, et après, au cours de la cérémonie étaient l'hébreu et le russe, cette dernière pour l'interprétariat. Bizarrement, la langue française était contournée. Cet effort qui a été fait pour la compréhension de cette famille, et pour l'inclure dans la communauté, m'a beaucoup touchée. Juifs de Russie, de France et d'Israël étaient unis pour vivre un rituel très ancien, ensemble. Ils ont réussi à surmonter l'obstacle linguistique pour se comprendre.

Depuis la cérémonie, la famille reste toujours très réservée mais avance étonnamment bien dans l'apprentissage du français. Monsieur Chabalin a fait une remarque qui me conforte dans l'idée de l'importance d'un accompagnement vers la communauté juive : « Si Daniel retourne à la synagogue, j'aimerais bien y retourner avec lui. » Daniel est le prénom de la personne qui les a accompagnés. C'est-à-dire, le retour à la synagogue n'est imaginable

qu'étant accompagné. Cet accompagnement assure un lien immédiat au groupe, diminue la peur de rejet.

Je voudrais généraliser cette pratique et utiliser la compétence des rabbins pour gérer des cas difficiles de deuil.

C'est en m'occupant de Mme Olga Poltoratskaya., que, pour la deuxième fois, l'idée d'une prière pour les morts m'est apparue.

Au moment de notre première rencontre, elle est demandeuse d'asile déboutée, pratiquement sans papier, travaillant au noir, difficilement. Elle se plaint du traitement humiliant de ces employeurs, qui profitent de sa situation de sans papier. Elle a deux enfants à charge, Marina, née en 1995 et Larissa, née en 1992. Elle part travailler tôt le matin et rentre tard le soir, laissant les enfants se débrouiller seules. Dès notre premier rencontre et depuis, à toutes les rencontres, elle exprime une lourdeur dans sa vie, une fatigue intense, une souffrance, qui se manifestent par les maladies diverses, du dos, du cœur, des angines, et aussi par les soupirs incessants. Elle me communique quelque chose, comme si la vie était trop difficile à vivre. Une fois elle parle clairement d'idées suicidaires.

A toutes les occasions, elle dépose un secret où raconte une histoire difficile. Ces difficultés sont si nombreuses, que j'ai l'impression, que même en les racontant, ils en restent encore autant. Je sais déjà que l'aînée des deux filles est en réalité la fille de son frère, abandonnée à l'âge de quelque mois par sa mère alcoolique et récupérée par Madame dans un orphelinat quelques mois plus tard ; que son mari est décédé pendant qu'elle était enceinte de quelques mois, et ainsi sa fille est née orpheline ; qu'elle-même a été séparée de son père à l'âge de sept ans, quand la grand-mère, juive religieuse, a séparé sa fille de son mari musulman, en l'obligeant à reprendre aussi les deux enfants, en l'occurrence, Madame et son frère. C'est la mort de son frère, emprisonné suite à l'assassinat d'un homme d'affaire dont il était le garde du corps qui paraît l'évènement le plus douloureux. Avant de quitter le pays, elle a rendu visite à son frère, en lui annonçant son départ. Le frère est d'accord et lui confie les deux enfants. Quelques années plus tard, déjà en France, elle reçoit une lettre l'informant du décès de son frère en prison, pour raison de santé. Elle a des doutes en ce qui concerne la mort naturelle de son frère. Naturellement, elle n'était pas présente à l'enterrement et elle ne sait pas où se trouve sa sépulture. Toutes les nuits elle pense aux morts de sa famille, elle les voit, discute avec eux et se reproche de ne pas avoir pu faire plus pour eux. Surtout à son frère, avec qui elle était très proche. Pour soulager Mme P. de ses nuits mouvementées, nous lui proposons de faire la prière des morts pour son frère, et nous lui proposons également de l'accompagner pour ce faire. Ce qui m'étonne, c'est l'évidence avec laquelle les usagers se mettent d'accord pour accepter ces propositions. Comme s'ils n'attendaient que ça. Peut-être ils ont eu un sentiment que cette fois-ci, ce sont les membres de la communauté juive de France qui s'activent pour eux. Cette mobilisation, cet acte expriment directement l'accueil, l'acceptation, l'inclusion dans la communauté.

Conclusion :

Faire ressortir la vérité, que les demandeurs d'asile politique de mon service sont des demandeurs d'asile politique juifs, et aussi que mon service est un service de la communauté juive, a transformé profondément le fonctionnement. Aujourd'hui, je travaille avec un petit groupe de juifs, dont certains possèdent des identités multiples. Ils se connaissent mieux qu'avant, un petit groupe s'est formé et fonctionne d'une manière autonome. Les usagers ont de multiples contacts entre eux, ils s'appuient les uns sur les autres, ils s'informent, ils se soutiennent. A la place d'une certaine gêne et d'une tension, c'est la confiance qui s'est

installée. Peut-être est-il un peu tôt pour le dire, mais ils s'appuient sur leur groupe, sur leur communauté.

Depuis un certain temps, je modifie le fonctionnement de mon service, et j'essaie d'appliquer mes nouvelles connaissances en ethnopsychiatrie. Ma réflexion n'est pas terminée, je vous ai montré juste une partie de ce chemin.

Le résultat le plus important pour moi, est que je trouve mon service et mes usagers plus vivants qu'avant. Il n'y a pas plus important que libérer les forces de la vie, quant nous travaillons avec les juifs qui ont été persécutés dont les parents ont vécu la Shoah.